

Compte rendu du CCE du 05 février 2010

Déclarations préliminaires concernant le référé sur le projet d'adaptation industrielle :

→ Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT et FO informent la direction qu'elles se sont ou vont se porter « parties prenantes volontaires » sur la demande d'informations complémentaires des membres du CCE faite lors du CCE du 5 février.

La direction souhaite poursuivre le dialogue : sur les questions posées au dernier CCE (salaires, coût du bâtiment et temps de travail), la direction propose de les aborder dans un prochain CCE.

CFDT : Ok sur la proposition de faire un CCE complémentaire d'informations qui répond à la demande faite en référé, demande que ce CCE soit suivi d'un CCE au cours duquel les élus pourront acter leurs avis.

CFE-CGC : en attente des informations sur Singapour et des risques industriels et sociaux, le fait d'apporter des informations complémentaires sous-entend que le CCE n'a pas été consulté.

FO : le fait d'apporter des informations complémentaires sous-entend que le CCE n'a pas été consulté.

CFTC : accepte les infos mais considère que ce n'est pas suspensif de la procédure qui demande ces infos.

CGT : accepte les infos, ne change pas sa position par rapport au projet (à retirer), que ce n'est pas suspensif.

1. Vote sur la mission de l'expert comptable pour l'examen des comptes annuel

Axes de la mission définis le 02/02/2010 :

- Examen de l'environnement de l'aéronautique civile et militaire
- Conséquences des évolutions de la nouvelle organisation de la division sur THAV
- Examen des choix stratégiques à travers le SBP1 Division
- Examen des perspectives commerciales à travers le SITCOM de THALES Avionics SA
- Examen des résultats 2009 et prévisions des résultats 2010-2012, zoom sur les grands contrats.
- Examen des principales réponses aux appels d'offres : raisons des bid / no bid
- Evolution des plans des charges par BU, métier et par site
- Examen de l'évolution des effectifs, des rémunérations et des métiers
- Situation comptable et financière des affaires en cours et suivi des plans d'actions et de leurs effets.
- Zoom sur l'investissement industriel de THAV sur les cinq dernières années.
- Résultats et perspectives des filiales TAV.
- Point sur le transfert des achats (EMS, MMS et autres) l'Asie et sur ses impacts.
- Analyse du rapatriement des charges/études en 2009 et prévisions (2010-2012)
- Evolution des taux horaires TAV et impact (risque et opportunité) sur les devis.
- Détail du plan d'économies réalisé en 2009
- Examen des conséquences pour TAV de la mise en œuvre dès 2010 du plan Probasis.

Points supplémentaires :

- Pour le site de Vendôme, les élus souhaitent lancer une analyse des possibilités de développement de ce site. En ce sens, l'expertise se portera sur :
 - Une analyse des investissements pour maintenir les études (R & D) à l'horizon du SBP2.
 - Un état des lieux des ressources et compétences du site et du bassin d'emploi local
- Examen de l'évolution des coûts des fonctions « support » fournies par la DAE.
- Evolutions du poids (en valeur absolue, et %) de ces fonctions dans les coûts de Production & de la R & D.

VOTE : 11 POUR unanimité

2. Information sur l'accord Groupe sur l'emploi des seniors

C'est un accord Groupe signé le 18 décembre 2009, à durée déterminée de 3 ans.

Si des évolutions législatives interviennent pendant la durée de l'accord, celui-ci sera révisé.

Engagements de l'accord

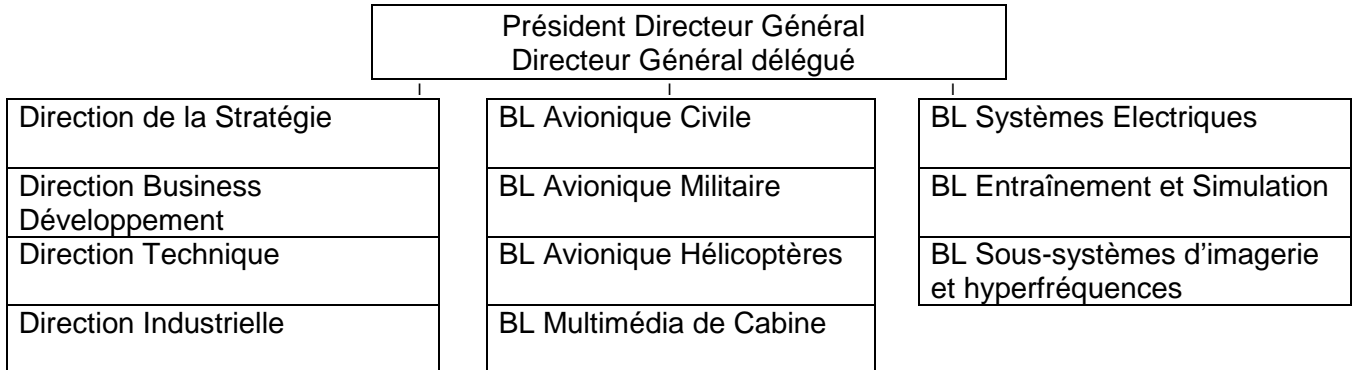
- Prévenir toute forme de discrimination liée à l'âge.
- Prévenir l'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles
- Poursuivre l'amélioration des conditions de travail : prévenir les risques de pénibilité
- Proposer des aménagements de fin de carrière : accompagner le passage de l'activité à la retraite
- Développer la transmission des savoirs et des compétences ; ainsi que le développement du tutorat
- Ouverture de négociation société sur les questions de pénibilité, de formation et de tutorat

Particularités de l'accord

- Majorer de 5% le nombre annuel de salariés âgés de 55 ans et plus
- Porter à 4,5% le nombre de recrutement de salariés âgés d'au moins 50 ans
- Indicateurs chiffrés pour chacun des axes retenus
- Place laissée aux discussions locales sur pénibilité
- Pénibilité : possibilité de cumuler temps partiel et départ anticipé

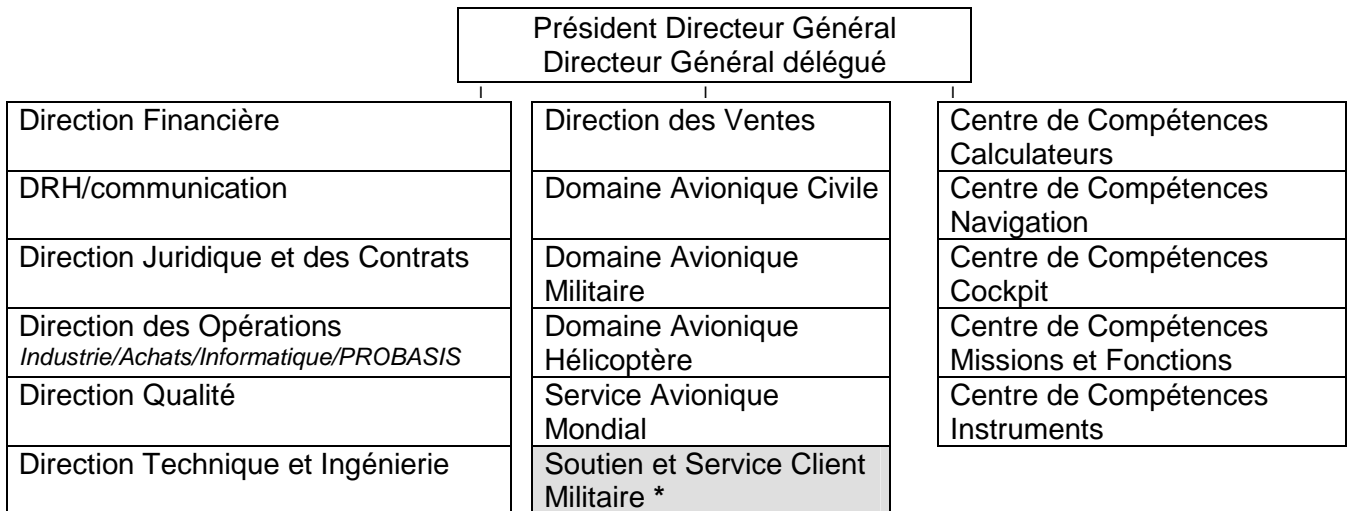
3. Consultation sur les principes de la nouvelle organisation adaptée à Thales Avionics

Projet d'organisation de DAV



L .MAHE a la supervision de plusieurs sociétés de DMS et de DAV

Projet d'organisation de Thales Avionics SA



* Pilotée commercialement par TSA

Chaque personne aura un responsable hiérarchique dans son entité.

Où seront rattachés les ateliers techniques de ex-DSI ? proposition : direction technique

Déclaration commune à l'ensemble des élus du CCE suite au comité européen du 4 février.

Le Comité Central d'Entreprise fait le constat que l'organisation du Groupe Thales qui lui est soumise est plus qu'un ajustement.

La réponse à quelques défauts de l'organisation actuelle sert de prétexte à un profond changement et à une nouvelle répartition des pouvoirs au sein du Groupe Thales.

Les objectifs de ce projet ne sont pas lisibles.

Le niveau d'information du CCE sur ce sujet n'est pas à la hauteur de ce que nous pouvons attendre pour donner un avis motivé sur les principes de la nouvelle organisation adaptée à la société Thales Avionics.

En effet, il nous paraît difficile aujourd'hui de séparer les principes des conséquences.

Malgré cela, aujourd'hui, le CCE n'envisage pas de bloquer juridiquement la mise en place de cette nouvelle organisation.

D'autre part, le CCE incite vivement la direction à répondre aux questions que se posent tous les salariés sur les attendus et les conséquences de cette nouvelle organisation. La direction devra également communiquer vers l'ensemble des salariés les étapes franchies et présenter le calendrier et les actions du reste à faire.

Le CCE souhaite qu'après restitution des expertises mandatées par le comité européen et le comité de Groupe, l'opportunité d'une expertise au niveau de la société Thales Avionics soit envisagée, et il reporte son avis motivé après les restitutions de ces expertises.